



## Astreinte déguisée oui ou non ?

Par **galop**, le **12/12/2014** à **14:05**

Bonjour à tous.

Depuis plusieurs années je travaille comme administrateur du système de sécurité dans une grande entreprise. Il arrive que je sois appelé le soir, la nuit ou les Week-end suite à un dysfonctionnement de ce système. Alors, soit je donne des directives par téléphone ou soit je me déplace quelle que soit l'heure. Bien sûr, lorsque je me déplace mes heures me sont rémunérées. Il m'arrive même d'être sollicité pendant mes congés ou là je ne me déplace pas mais je dirige les opérations à distance.

Bien que je me doive (tout du moins moralement) d'être dérangementable à tout moment. Il n'a jamais été question d'astreinte (permanente) avec mon employeur.

Y a-t-il quelqu'un qui puisse me dire si je suis en droit de prétendre à une quelconque indemnité, et si oui en vertu de quelle article de loi ?

Je vous remercie par avance.

Cordialement

Galop

Par **P.M.**, le **12/12/2014** à **16:58**

Bonjour,

Cela correspond effectivement à une contrainte d'astreinte en dehors de vos heures de travail et en plus pendant vos interventions, si ce n'est pas le cas, vous devriez être payé pendant les trajets...